



# INFOS

## ADZRP

INFOS ADZRP n° 74 JUIN 2016

<http://adzrp.e-monsite.com>

<https://coordinationseveso.wordpress.com>

### **Loi BACHELOT - Le PPRT – Le PARI – La VOIE FERREE.**

Le 23 juin 2016 se tenait le Conseil Municipal à Donges. A cette occasion, l'ADZRP souhaitait intervenir (extraits).

« Nous avons toujours considéré la loi Bachelot 2003 – 699 du 30 juillet 2003 injuste et inapplicable. Une loi qui a 13 ans d'âge, qui prévoyait l'approbation de tous les PPRT en 2008, une loi que nous jugeons injuste et coûteuse pour les riverains, menaçante pour le tissu économique. Le temps nous a donné raison sur l'ensemble des points.

Malgré l'avis majoritairement exprimé par les riverains opposés au plan de prévention des risques technologiques, le Préfet de Loire Atlantique signait le 21 février 2014 l'arrêté préfectoral approuvant le PPRT. Il était aidé dans sa décision par celle de l'équipe municipale qui s'était prononcée lors du conseil municipal réuni le jeudi 16 mai 2013 sur l'engagement de la commune à participer au financement des travaux prescrits pour les immeubles à usage d'habitation.

Malgré les multiples interventions orales, écrites, de l'association ou celles de dongeois refusant la loi Bachelot et le PPRT qui en découle, la même municipalité restait sourde aux explications de ses administrés.

Pourtant, dans un premier temps, de multiples déclarations attestaient de la nécessité de refuser cette loi en l'état : Conseil général le 20 mars 2012, Madame la députée de la 8<sup>ème</sup> circonscription de St Nazaire qui demandait une mise à plat de la loi, le Conseiller Général qui considérait que lorsqu'une loi était mauvaise, il fallait la changer. On a pu lire aussi celle du responsable de la section du PS de Donges, « La sagesse serait d'abroger cette loi, car imparfaite. »

Ils avaient tous raison sauf que rapidement, le discours a changé pour ne parler que du financement des travaux prescrits comme si les riverains étaient assez naïfs pour accepter de tels propos.

Je ne reviens pas sur le fait que les travaux prescrits sont coûteux et inefficaces.

*Le prochain numéro de notre publication paraîtra sauf événement important au mois de septembre prochain. Toute l'équipe de l'Association souhaite à toutes et tous d'excellents congés d'été.*

Le PARI mis en place sans aucune concertation procède de la même démarche. Il entend transposer la responsabilité de l'industriel sur celle des riverains en les rendant responsables de leur choix sur les travaux prescrits quand leur coût sera supérieur aux 10 % de la valeur vénale ou au plafond de 20 000 €. A celles et ceux qui présentaient le PARI comme la solution miracle permettant aux riverains de rien financer. Nous disions MENSONGE.

La réalité confirme nos arguments.

*Nous avons pu consulter le document remis à une famille dongeoise suite au diagnostic réalisé sur leur habitation : voir n° 73*

.....

Même ceux qui hier voulaient ignorer les arguments développés par les riverains reconnaissent aujourd'hui qu'ils se sont quelque peu trompés.

C'est le cas du président d'AMARIS qui déclarait le 15 juin 2016 devant la commission du développement durable de l'Assemblée Nationale : « Avec le recul, il paraît plus important que jamais de ne pas légiférer sous le coup de l'émotion. La loi Bachelot a été faite après l'accident d'AZF, selon moi trop vite et sans que l'on mesure véritablement l'impact de ses effets – sur les riverains, le tissu économique, ce qui fait qu'elle entre tout juste dans sa phase d'application en 2016, treize ans après avoir été votée. »

D'autres élus présents à cette même commission poseront la question de savoir si les travaux prescrits protègent les riverains.

▣ **Vous le constatez : certitudes hier, hésitation et questionnement aujourd'hui.**

La question que nous posons aujourd'hui est de savoir si la municipalité qui a en charge la responsabilité de la commune va montrer le même entêtement que celles et ceux qui hier ont donné un avis favorable au PPRT pour accepter le tracé de la voie ferrée imposé par l'État, l'industriel et SNCF Réseau.

S'il faut une nouvelle fois le répéter : les riverains sont favorables au contournement du site industriel classé Séveso seuil haut.

Mais la voie ferrée ne peut pas être sortie d'un site dangereux pour être maintenue en zone dangereuse du PPRT, zone dans laquelle les riverains sont contraints à des travaux de renforcement alors que dans le même temps, on laisserait circuler une soixantaine de convois ferroviaires dont une dizaine de TGV transportant quotidiennement 5000 voyageurs.

Ajoutons à ce tableau les nouvelles nuisances imposées de par son rapprochement des habitations ( bruit, vibrations ...) et qui s'ajoutent à celles déjà supportées (olfactives, visuelles, auditives).

Ce choix imposé du tracé nord tout comme celui du tracé sud ne sert pas les intérêts des riverains, ni même ceux de la commune. C'est un tracé imposé par l'industriel, à son service lui permettant notamment de créer deux nouvelles unités (désulfuration et fabrique d'hydrogène)

D'autres solutions ont été avancées mais vite rejetées car trop coûteuses nécessitant des délais de réalisation trop longs aux yeux de l'industriel.

Ajoutons aux raisons précédemment évoquées que ce tracé rapproche la voie ferrée des habitations.

**Allez-vous soutenir ce projet de voie ferrée imposé en dehors de toute concertation avec les riverains, décision qui ne manquerait pas de leur imposer de nouvelles nuisances ?**



## NOMBREUX SONT CEUX QUI SONT EN DESACCORD AVEC LE TRACE IMPOSE....

# RESISTONS !

*Suite à déclaration ADZRP au CM du 23 juin 2016 (loi Bachelot-pprt-pari- voie ferrée).*

*Réponse du Maire : Quelques extraits.*

A la question posée « le Conseil municipal soutiendra-t-il le tracé retenu », le Maire rappelle que l'accord de la Commune n'était pas requis, que les décideurs se passaient volontiers des avis communaux. Il affirme que le choix des 2 variantes a été décidé par le comité de pilotage réuni le 23 février 2014.

Il exprime une préférence pour la solution du tunnel sur l'actuelle voie ferrée, une des propositions qui a été écartée.

Dans le courrier daté du 28 mars 2016 adressé à SNCF Réseau, le Conseil municipal estimait à l'unanimité qu'il n'y avait pas de tracé satisfaisant, qu'une liste de réserves et demandes avait été dressée.

Concernant les « ateliers », il est difficile de tirer des leçons au vu des documents fournis, le temps imparti étant très court. Le Maire déclare vouloir affiner la réflexion avant la rentrée rappelant que les impacts de la voie ferrée perdureront de longues années.

Concernant le PPRT, il rappelle que la ville a déposé un recours demandant l'annulation de l'arrêté préfectoral approuvant le PPRT. Il considère que la loi Bachelot permet à

l'État et à l'Industriel de se couvrir en cas d'accident et relève les erreurs de la DREAL qui a laissé s'installer des entreprises dangereuses à proximité d'habitations.

***Le samedi 25 juin***, une délégation de l'ADZRP rencontrait plusieurs membres de l'association « Donges solidaire et citoyenne ». Il s'agissait de confronter les différents points de vue sur le détournement de la voie ferrée.

Nombreux sont les constats partagés : Accord sur la nécessité de détourner la voie ferrée qui traverse la raffinerie, mise en cause du choix imposé qui maintient la ligne ferroviaire en zone dangereuse, simulacre de concertation, choix guidé par deux impératifs (coût et délai), peu importe les riverains, opération qui impose de nouvelles nuisances aux riverains et financée essentiellement par des fonds publics donc par le contribuable.

Alors que l'ADZRP considère que les deux tracés imposés sont inacceptables, « Donges solidaire et citoyenne » opte pour le tracé sud.

**RECOURS** : Déposé le 30 juin 2014 au greffe du tribunal administratif de Nantes, transmis le 1<sup>er</sup> juin 2015 au Conseil d'État par le Président du TA, le recours est toujours entre les mains du « réviseur » (30062016)

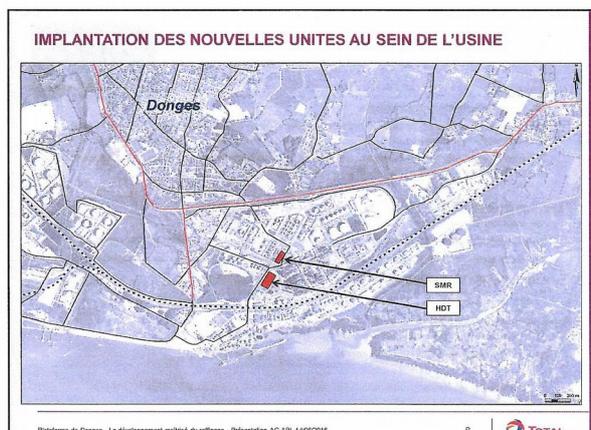
**Le 14 juin dernier s'est déroulée, à Donges, l'Assemblée Générale d'Air Pays de la Loire. L'ADZRP étant membre d'Air Pays de la Loire, deux membres de notre CA étaient présents lors de cette journée.**

Les différentes interventions :

**Nuisances olfactives.**

Nos membres présents ont été particulièrement insistant sur la problématique des nuisances olfactives. Total a listé un certain nombre de travaux de maintenance sur la période passée et a indiqué que des investissements devraient être engagés pour réduire les nuisances. Pour l'instant, l'industriel n'a pas souhaité détailler les travaux (un capotage d'unité a été évoqué). Une annonce devrait être effectuée lors de la réunion publique sur les résultats de la campagne des Nez à la rentrée prochaine. L'ADZRP sera présente lors de cette restitution.

Nous avons précisé être très inquiets sur le projet d'usine de méthanisation prévue à Montoir-de-Bretagne ainsi que sur l'extension de la zone des Six Croix. Sans être opposés aux projets, nous souhaitons que la problématique des nuisances olfactives soit prise en compte dès les études préalables. Si le personnel d'Air Pays de la Loire était à notre écoute, il n'est pas sûr que les représentants de la CARENE nous aient entendus (la CARENE pilote les deux projets). L'ADZRP insistera tant qu'il faudra. En Normandie, des mesures liées aux nuisances olfactives sont imposées par la DRÉAL. Pourquoi pas chez nous ?



**Les nouvelles unités à la raffinerie de Donges**

Les emplacements des deux nouvelles unités ont été dévoilés : elles se feront au nord de l'actuelle voie ferrée.

Lors des réunions publiques sur le contournement ferroviaire, l'industriel avait annoncé qu'il n'y aurait pas d'impact sur le PPR. Pourtant, les emplacements choisis ne sont pas sur les secteurs les plus éloignés des zones d'habitation...

**Le bruit**

L'ADZRP a demandé que le bruit soit pris au périmètre d'Air Pays de la Loire. En effet, Air Rhône-Alpes s'est approprié ce sujet, considérant que « le bruit est une nuisance intimement liée à la pollution de l'air ». Les riverains de la raffinerie ne peuvent qu'acquiescer ! Nos propos ont été entendus, mais le bruit n'a pas été classé prioritaire.

**Remontées citoyennes**

Air Pays de la Loire est à l'écoute des citoyens vivants dans la région. Les remontées que chacun peut faire sont répertoriées et peuvent servir de base à de nouveaux projets. Ainsi, une campagne de suivi olfactif va être mise en place à Issé (44) suite aux plaintes des riverains liées aux activités d'équarrissage. Si vous constatez des problèmes de pollutions, de qualité de l'air, de mauvaises odeurs ou... de bruit, n'hésitez surtout pas à les contacter (un écrit est toujours mieux qu'un appel téléphonique).

## QUELQUES ADRESSES :



**Air Pays de la Loire -  
5 rue Edouard Nignon  
CS 70709 44307 Nantes Cedex 3**

[contact@airpl.org](mailto:contact@airpl.org) 02 28 22 02 02  
<http://www.airpl.org>

**TOTAL : 02 40 90 55 00 Adresse mail : [sophie.louis@total.com](mailto:sophie.louis@total.com)**

**YARA : 02 40 90 27 43**

**CARGILL : 02 40 90 27 43**

**Sous Préfecture : 02 04 10 20 20**

*Faites nous part de vos différents appels afin que nous puissions comptabiliser les plaintes*

---



LU dans la presse : Chronique «Aux petits soins»

**En France, la pollution de l'air provoque presque autant de décès que l'alcool**

Par [Eric Favereau](#) — 21 juin 2016 à 07:31

## **Selon une étude menée par la nouvelle Agence de santé publique, la pollution atmosphérique due aux particules fines fait 48 000 morts par an.**

- En France, la pollution de l'air provoque presque autant de décès que l'alcool

C'est certes moins que les effets du tabac avec ses 80 000 décès par an, mais les dégâts causés par la pollution de l'air sont aujourd'hui presque aussi importants que ceux provoqués par l'alcool: 48 000 morts par an, directement imputable à la pollution aux particules fines en France. Et pour dire les choses plus précisément, cela correspond pour une personne de 30 ans à deux ans d'espérance de vie en moins. *«La pollution de l'air est ainsi aujourd'hui le troisième facteur de risque»*, explique François Bourdillon, directeur de la nouvelle Agence de santé publique qui publie, ce mardi matin, lors d'un colloque intitulé *«impacts sanitaires de la pollution de l'air en France: nouvelles données et perspectives»* une série d'études inédites.

Ces études sont importantes, même si elles ne

donnent pas un visage nouveau aux effets de la pollution. Elles confirment les données précédentes. Pour la première fois, ce sont des travaux réalisés à partir de données françaises et non européennes, et surtout ces recherches pointent les effets, nullement anecdotiques, de la pollution de l'air en zone rurale. Et elles soulignent enfin que ce n'est pas tant les pics de pollution qui sont à redouter que le temps de l'exposition.

Pour parvenir à dessiner ces effets sanitaires sur tout le territoire français, les chercheurs ont travaillé à partir de deux grandes cohortes, dont l'une de l'EDF qui regroupe près de 30 000 personnes. Puis ils ont segmenté les groupes entre ceux qui vivent dans des villes de plus de 100 000 habitants, ceux dans des villes de 10 à 100 000, et

enfin ceux en zone rurale. Ils ont retenu la seule pollution aux particules fines, en lien avec l'activité humaine, comme le transport, le chauffage, ou toute autre combustion. Et ainsi, ils ont pu construire peu à peu une carte des dégâts sanitaires.

### **Baisse de l'espérance de vie**

*«Nous ne sommes pas dans l'exagération, et les résultats que nous publions sont plutôt des estimations basses»,* note en préalable François Bourdillon. Les chiffres sont bruts: ainsi, pour les habitants de zones urbaines de plus de 100 000 habitants, l'effet est autour d'une perte de 15 mois d'espérance de vie à 30 ans: elle baisse à 10 mois pour ceux qui vivent dans des petites villes, et dans les zones rurales, ce sont en moyenne 9 mois d'espérance de vie qui sont perdus. *«C'est la première fois que l'on note clairement la pollution de l'air en zone rurale, de même que nos travaux montrent clairement que les pics de pollution sont beaucoup moins dangereux sur la santé que l'exposition chronique».*

Second volet de ces travaux, y a-t-il des choses à

faire et si tel est le cas quel gain pourrait-on en tirer ? Réponses claires : cela marche. *«Si toutes les villes réussissaient à atteindre les concentrations des communes les moins polluées, 34 000 décès pourraient être ainsi évités»,* note l'Agence de santé publique. 14 900 décès en moins dans les villes de plus de 100 000 habitants, 11 300 décès en moins dans les villes de 10 à 100 000 habitants, et 800 décès enfin évités en zone rurale.

Enfin, est ce que l'on a un peu de recul ? En d'autres termes, est-ce que la situation s'améliore ? *«On ne sait pas. En tout cas, aujourd'hui on ne peut pas le dire, ni dans un sens ni dans un autre»,* lâche François Bourdillon qui ajoute. *«Mais ce qui reste certain, c'est que l'on est face à des morts, certes invisibles, mais ces morts existent bel et bien. On ne les voit pas, mais la pollution de l'air entraîne, entre autres, des maladies cardiaques, des maladies pulmonaires, et cette causalité est aujourd'hui sans contestation».*

[Eric Favereau](#)



### UN COURRIER :

#### **A France Nature Environnement :**

« Lors de l'assemblée générale Air Pays de la Loire qui s'est tenue à Donges le mardi 14 juin, vous avez sollicité les deux membres présents de l'ADZRP pour une rencontre entre nos deux associations.

Nous répondons favorablement à votre demande et souhaitons débattre avec vous du plan de prévention des risques technologiques sur la commune de Donges et de ses conséquences pour les riverains, du détournement de la voie ferrée et du tracé que veulent imposer

l'Etat, l'industriel et SNCF réseau. Cette liste de sujets n'est pas exhaustive.

Nous souhaitons que cette rencontre se tienne à Donges plutôt en fin de journée ou un samedi matin à une date que nous aurons définie ensemble. »

-----